

# LA GAZETTE DE CARNETIN



JUILLET 2015 - N°30



## Le mot du Maire

*C'est déjà l'été, pour les plus jeunes les cours sont terminés avec pour certains le BAC en poche et c'est l'occasion de profiter des vacances (avec quelques devoirs de vacances ?...)*

*Leurs aînés vont aussi se préparer à prendre quelques jours de repos en essayant d'oublier un peu la triste actualité.*

*Le mois de juin s'est terminé avec la fête du village qui a rassemblé plus d'une centaine de Carnetinoises et Carnetinois, merci à tous et merci aux bénévoles qui n'ont pas compté leur temps afin que tout se passe au mieux.*

*Durant le mois d'Août, la mairie reste ouverte, mais il n'y aura pas de permanence des élus.*

*Bonne vacances à toutes et tous,*

*Pascal LEROY*

## APPEL A LA VIGILANCE !

La période des vacances commence et avec elle une recrudescence des tentatives de vols ou d'escroqueries dans notre village.

De plus en plus, ces méfaits ont lieu en pleine journée.

Quoi de plus facile pour une personne agile que de sauter le mur de clôture et de se retrouver dans votre salon le temps que vous étiez au fond du jardin.

Quoi de plus facile pour une personne qui a du bagout que de gagner votre confiance et de rentrer chez vous pour vous voler des objets de valeur.

**On ne le rappellera jamais assez : soyez vigilant !**

**N'hésitez pas à signaler les faits douteux, les activités inhabituelles, la présence d'individus suspects au commissariat de Police (le 17).**

Pensez également, avant de vous absenter, à l'opération tranquillité vacances. A votre demande, la police nationale procèdera à des visites extérieures de votre propriété et à un contrôle de l'ensemble des ouvertures. Ce service est gratuit, il vous suffit de vous inscrire au commissariat de Lagny-sur-Marne la semaine précédant votre départ.

H. DENIZO

## SECOURISTE

Pour ceux qui souhaiteraient suivre des cours de secourisme, nous avons la possibilité d'avoir une personne compétente pour les prodiguer.

Les cours se passent sur deux jours, durant un week-end, et se soldent par un diplôme.

Le coût : Environ 60 Euros. Pour les personnes intéressées, contacter Jean-Marc DULIN au 06 14 66 62 47.

J-M. DULIN

## Sommaire

Appel à la vigilance !	PI
Secourisme	PI
Canicule	P2
Randonnée	P2
Carnet du village	P2
Respect des règles d'urbanisme	P3
Commission des fêtes	P3
Les Amis de Carnetin	P4
La Clé Du Sol	P4

## CANICULE

Aux termes de la loi et du décret, le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande, dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. À cette fin, le maire recueille les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui ont fait une demande. La démarche d'inscription étant volontaire et la déclaration facultative, aucun impératif d'exhaustivité ne s'attache à la constitution du registre nominatif. Il s'agit d'une compétence qui est propre au maire : il n'est pas lié par d'éventuelles conditions posées par le conseil municipal auquel il soumettrait le dispositif.

Les modalités de ce recensement, énoncées par le décret, assignent au maire quatre missions :

- Informer ses administrés de la mise en place du registre nominatif et de sa finalité;
- Collecter les demandes d'inscription;
- Assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre nominatif;
- Communiquer au préfet à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Il est à noter par ailleurs que le maire n'a pas la responsabilité de la mise en oeuvre du plan d'alerte et d'urgence. Cette responsabilité incombe au préfet.

### Plan Canicule

Afin de permettre au Maire de demander l'intervention des services sanitaires et sociaux auprès d'elles, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le Préfet, **les personnes âgées ou handicapées qui le souhaitent** peuvent demander leur inscription sur le registre nominatif ouvert en Mairie.



### COMMENT SE PROTÉGER PENDANT UNE VAGUE DE CHALEUR ?

#### Maintenir le corps frais

Porter des habits amples, légers, clairs, préférer le coton, qui laisse passer l'air et absorbe la transpiration.

Boire régulièrement, sans attendre d'avoir soif ! De l'eau essentiellement, des fruits pressés éventuellement. Jamais d'alcool et éviter sodas et autres boissons sucrées.

Utilisation de ventilateur et brumisateur. L'usage simultané est le plus efficace : brumiser d'abord les parties découvertes puis ventiler les parties mouillées avec le ventilateur. A répéter autant de fois qu'on le veut, dès qu'on est sec. Utilisation répétée des douches fraîches (mais pas froides).

Si l'habitation ne peut pas être rafraîchie, prévoir de passer plusieurs heures par jour, chaque jour, dans un endroit frais, proche de son domicile et repéré à l'avance. Pendant les heures les plus chaudes, se reposer, dans un lieu frais.

#### Alimentation

- Préférer les fruits et légumes crus et les plats froids ;
- Si une cuisson est nécessaire, opter pour celle qui peut être effectuée hors de toute surveillance afin de ne pas être en contact avec une source de chaleur (ex au four) ;
- Limitez au maximum votre activité physique ;
- Proscrire tout effort (sport, jardinage, bricolage) ;
- Reporter ce qui est urgent aux heures fraîches ;
- Si une activité est obligatoire : jamais au soleil ;
- Mouiller son T shirt et sa casquette avant de les enfiler, les laisser sécher sur la peau et renouveler le procédé ;
- On peut aussi s'asperger d'eau, régulièrement, si l'on est obligé de travailler. Garder des relations sociales régulières ;
- Appeler les membres de sa famille au téléphone ;
- Demander l'aide de ses voisins ;
- Proposer son aide aux plus fragiles : soyons solidaires face à une menace collective.

L. GOEMINNE

## RANDONNÉE

La Commission des Fêtes organisera une randonnée en septembre prochain. Le thème sera la découverte du Parc de Rentilly, du ru de la Brosse avec le moulin Russon et l'étang de la Loy.

Cette randonnée occupera un dimanche, avec pique-nique tiré du sac de chacun. Le parcours ne sera pas trop long, afin de permettre aux grands comme aux moins grands d'y participer agréablement et dans une ambiance familiale.

Une information complète sera diffusée début septembre.

A. DUCROS



## CARNET DU VILLAGE

**Naissance** : Tyliouann René Gilles JEGOU, né le 24 mai - *Nous lui souhaitons la Bienvenue.*

**Mariage** : - Muriel VIGNOT et Célia BARBIERI, le 20 juin

*Nous leurs souhaitons beaucoup de bonheur.*

## RESPECT DES RÈGLES D'URBANISME

En dehors des cas de construction d'un nouveau bâtiment ou d'une modification substantielle d'un bâtiment existant qui relèvent du permis de construire, la quasi-totalité des travaux que vous pourriez souhaiter réaliser nécessitent que vous déposiez en Mairie une déclaration préalable.

- Il en va ainsi de la construction de tout type de clôture (mur, grillage, portail) et des modifications que vous pourriez y apporter (ex. : changement de portail) ;
- Il en va également des travaux de confort ou d'entretien (ex. ravalement, changement des matériaux de toiture, changement de porte ou de fenêtre quel que soit le matériau choisi, ajout d'une fenêtre de toit, changement de la couleur des boiseries) ;
- Il en va enfin de la plupart des autres travaux de construction que vous pourriez souhaiter entreprendre, qu'il s'agisse de constructions dites « précaires » (ex. : barbecue; pergola; abris de jardins en bois...) ou bien « durables » (ex. : extension de votre maison, terrasse, piscine, véranda, garage...) dès lors qu'elles sont supérieures à 5 m<sup>2</sup>.

**Dans tous les cas, vous devez attendre d'avoir votre autorisation avant de commencer vos travaux.**

La construction sans permis est un délit sanctionné sévèrement, à la fois pénalement et civilement.

Je vous rappelle enfin que la commune de Carnetin est dotée d'un plan local d'urbanisme depuis le 26 février 2010, celui-ci constitue le document de référence en matière d'urbanisme pour la commune.

Je demeure bien entendu à votre disposition pour vous conseiller et, le cas échéant, à vous aider à remplir les formulaires administratifs et à y joindre les pièces exigées.

H. DENIZO

## COMMISSION DES FÊTES

Une fois de plus la disponibilité des bénévoles a permis de faire des trois événements des mois de mai et juin de très belles réussites. Je les en remercie une fois de plus.

Ce fut tout d'abord la course « Entre Dhuis et marne » le 10 Mai

Organisée par CAP (Courir avec Pomponne) associé avec les différentes associations pomponnaises et les communes de CARNETIN et THORIGNY. Elle fut d'un grand Cru. Le temps était de la partie et, sous un beau soleil, les records ont été encore battus. Il faut dire que le parcours, bien que physique, est très agréable et propice pour se surclasser. De plus, cette année, au point de ravitaillement de la Croix, sur notre Commune, nous avons eu le plaisir d'avoir le Groupe TUTTI QUANTI qui a assuré la partie musicale, avec une qualité d'exécution dans les morceaux de musique choisis.

Le dimanche 7 juin, ce fut au tour du Marathon de Marne et Gondoire d'animer cette journée.

Pour sa 11<sup>ème</sup> édition, le nombre de participants a toujours été aussi nombreux et parmi ceux-ci nos deux élus carnetinois: Gaëlle Baré et Patrick Taupin-Gardin. En participant à cette épreuve, ils ont permis à notre village d'avoir des représentants dans la course des élus. Bravo et Merci à vous deux, je peux vous dire que toutes les communes n'ont pas eu cette facilité pour trouver des volontaires.

Enfin nous avons eu notre traditionnelle fête du village le 20 juin. Organisée dans la cour de la Salle des fêtes, dès le matin, nous mettions en place tentes, tables et chaises. Cette année le thème était le Pays Basque. Encore une occasion de découvrir des plats typiques. Nous avons choisi le Poulet basquaise.

Dès l'après midi, nos cuisiniers en herbe se sont affairés à préparer et cuire les cuisses et blancs de poulet, le tout dans une bonne ambiance de camaraderie. Le soir venu, les 110 Carnetinois qui avaient répondu présents ont été accueillis par un apéritif. Nous avons le plaisir d'avoir la présence du Groupe TUTTI QUANTI qui a, toute la soirée, assuré la partie musicale. C'était une première, et cela a bien plu.

Au milieu du repas, notre ami Ludwig a animé les tables des convives par un jeu de Blindtest musical et en fin de nuit les danseurs ont pu se défouler.

Nous sommes un petit village, cela ne nous empêche pas de nous amuser et d'organiser des animations tout au long de l'année. Certes elles sont modestes, et réalisées en fonction de nos moyens, mais avec un peu d'imagination et de bonnes volontés on y arrive.

Si vous aussi, vous souhaitez rejoindre un groupe qui s'amuse à amuser, qui recherche des nouvelles idées et des nouveaux bénévoles alors venez. Pour tout renseignements : Jean-Marc DULIN 06 14 66 62 47

J-M DULIN



## LES AMIS DE CARNETIN

Le samedi 11 avril, l'Association de défense de l'environnement « LES AMIS DE CARNETIN » a effectué, comme chaque année, le nettoyage de Printemps de notre village en zone naturelle.

L'élagage des chemins, l'enlèvement des déchets, la suppression de graffitis, l'entretien d'anciens vergers ont été réalisés. La pêche aux ordures fût bonne notamment dans le « trou d'Armoine » où de gros efforts furent déployés. Une camionnette entière fut évacuée vers la déchetterie : du simple détritus à l'objet le plus insolite. Comme le disait le fameux slogan d'un ancien grand magasin parisien « On trouve tout... dans la nature », pauvre nature ! Ce travail fut suivi d'un sympathique repas où tous les adhérents étaient conviés.

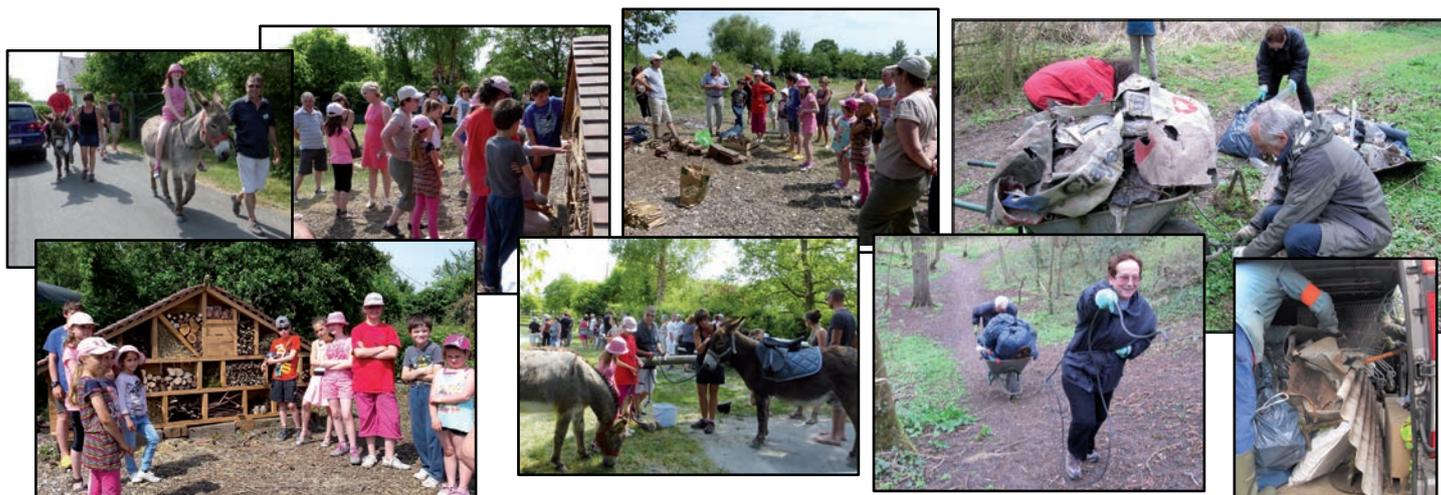
Un grand merci aux bénévoles de l'Association, en particulier à Bernard, Emmanuel, Laurence, Lucien, Michel et Roland.

E. CORBIC & C. GAUTRAT

Le dimanche 14 juin à 14 heures, nos enfants ont été conviés par la Mairie, en partenariat avec l'Association des Amis de Carnetin, pour participer au montage de la Maison aux Insectes, située à la Mare à gros.

Sous une journée ensoleillée, après une présentation du fonctionnement de la maison, les enfants qui étaient curieux et très à l'écoute, posant plein de questions, ont chacun installé dans les cases des rondins de bois, des pommes de pins, de la paille, des ardoises, du bambou... Chacun des enfants a pu écrire son prénom sur la maison aux insectes, puis a été récompensé par une ballade à dos d'âne et un goûter autour de la mare accompagnés des parents. Nous remercions encore les enfants pour leur participation.

L. GOEMINNE



## LA CLÉ DU SOL

L'association locale « La clé du sol » a choisi le 17 juin pour fêter l'été avec ses adhérents. Le pique-nique idéalement situé sur le pré qui jouxte la mairie a bénéficié d'une magnifique météo. Ce fut l'occasion d'inaugurer le food truck « La cocotte bio » de Franck notre adhérent depuis



plusieurs années. On pourra d'ailleurs le retrouver prochainement à Lagny en bord de Marne. Echanges conviviaux et partage de recettes ont rythmés la soirée et permis de tisser de nouveaux liens entre les anciens et nouveaux adhérents de l'AMAP de Carnetin et de Lagny. Les enfants ont pu jouer sur l'herbe jusqu'à la tombée de la nuit pendant que les parents tardaient à se séparer. Depuis le début de l'année l'association participe à l'opération « panier solidaire » des restos du coeur. Chaque semaine un panier, constitué des dons



des adhérents, est livré au restos du coeur. Nous invitons chaque Carnetinois à nous rejoindre dans cette opération en déposant tout produit alimentaire ou ménager dans le local situé contre la mairie tous les mercredi de 19h à 20h.

D. ANSELME